

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 MARS 2019

=====

L'an deux mille Dix Neuf le Vingt et un Mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 Mars 2019.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - Guy DOLEATTO - Nathalie VARIGNIER - Jacques SAVEY – Dominique BESSON - Philippe JANODY

Excusés : Annie Navel (pouvoir à Daniel Mathieu) – André Vauboin (pouvoir à Nathalie Varignier)

Nombre de votants en début de séance : 7 + 2 pouvoirs.

Mme Nathalie Varignier est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire demande que soit rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Compte rendu de l'AG du CPINI du 15 mars 2019

M-Claude Savey-Garet demande que l'on rajoute la bibliothèque aux questions diverses

Points acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) COMMUNE : VOTE DES SUBVENTIONS 2019 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

☞ Vote des subventions 2019 : la commission finances a étudié les demandes de subventions et proposent d'inscrire au budget :

▪ Centre Léon Bérard	=	150 €
▪ CCAS Aranc	=	3000 €
▪ Société Pêche	=	70 €
▪ Jeunes Sapeurs Pompiers	=	50 €
▪ Musicole	=	70 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent et votent ces subventions à l'unanimité.

☞ Vote des taux de fiscalité 2019 : Mr le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales qui ont été votés en 2018 :

▪ Taxe d'habitation	=	13 %
▪ Taxe foncière bâti	=	21 %
▪ Taxe foncière non bâti	=	55 %

Mr le Maire propose que ces mêmes taux soient reconduits pour le budget 2019.

Les membres du Conseil Municipal acceptent et votent les taux proposés par Mr le Maire à l'unanimité.

☞ Vote du Budget Primitif 2019:

Mr le Maire présente et commente les prévisions budgétaires poste par poste pour 2019 ; la section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 394 412.90 € et la section investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 164 013.96 €.

Le budget primitif 2019 est approuvé et voté à l'unanimité.

3) CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire présente et commente les prévisions budgétaires pour 2019 La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 4 514.95 €.

Le budget primitif est voté à l'unanimité par les membres du CCAS.

4) POINT D'INFORMATION SUR LES DEVIS RECUS ET TRAVAUX EN COURS (rapporteur Guy Doléatto) :

Guy Doléatto présente les différents devis reçus (TTC) pour 2019 :

- Cimetière des Pézières : devis de l'entreprise Simonetta pour un montant de 4908.12 €
- Eglise des Pézières et lavoir de Résinand : devis de l'entreprise Simonetta pour un montant de 7 564.75 € ET devis de l'entreprise des Tailleurs de Pierre pour un montant de 9 830.40 € Et lavoir de Résinand pour un montant de 2 052.84 €
- Four de Rougemont : devis de l'entreprise de Lyaudet pour un montant de 7 195,66 € et devis de l'entreprise l'Herminette pour un montant de 11 369.56 € pour la version en tuile écaïlle et 8 877.02 € pour la version tuile alpha ardoisé.
- Ecole de Rougemont : devis de l'entreprise Fuselli pour la réfection du logement du 1^{er} étage = 6 847.50 €
- Four du Quart d'Avard : des devis seront demandés pour la réfection de la toiture en tuiles écaïlle chevreuse
- Tondeuse : un devis de Servi nature d'un montant de 650 € avec changement du carter, câbles, pneus, vidange. Accord des membres du conseil pour la réparation sauf pour le changement du carter.

5) **POINT D'INFORMATION SUR LA CHAUDIERE BOIS (rapporteur Daniel Mathieu) :**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une panne est survenue durant le week end sur la chaudière bois. Bugey Combustibles a livré en dépannage du fuel le samedi matin. Contact pris avec SB THERMIQUE, ils ont diagnostiqué que le moteur était hors service et à changer. Nous avons changé le moteur, les fusibles, et après intervention de Dominique Besson sur un pignon, la chaudière a pu être remise en service.

6) **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVU SCOLAIRE DU 7 MARS (rapporteur M-Claude Savey-Garet) :**

Le conseil syndical a eu lieu à Evosges en présence des membres du conseil syndical. Il a été procédé au vote du budget 2019, avec une participation moindre pour la commune d'Aranc. Les enseignants ont demandé un renouvellement des ordinateurs pour la classe d'ARANC. Il sera fait sur 3 ans avec un changement de 2 postes par an.

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 11 Mars. Les enseignants ont présenté leur programme basé cette année sur le cinéma. L'activité de la piscine se poursuit. Un concert sera organisé à Hauteville avec d'autres classes du Plateau.

Le carnaval organisé par l'école aura lieu le 5 avril après midi.

La fête de fin d'année aura lieu à Aranc.

2 questions ont été posées : au sujet de l'encaissement des chèques en règlement de la cantine et garderie. Le secrétariat du SIVU attend d'avoir tous les chèques pour pouvoir les encaisser, si des règlements ont lieu en retard, l'encaissement est décalé ce qui gêne certains parents.

La représentante des parents au conseil d'école a demandé s'il y avait des problèmes sur le temps de la cantine. Rien à signaler.

7) COMPTE RENDU AG DU CPINI :

L'AG a eu lieu vendredi 15 mars, en présence du Maire et Nathalie Varignier.

En 2018, il y a eu 18 interventions sur la commune d'Aranc.

Au niveau des visites médicales des sapeurs pompiers, certains ne sont plus à jour. Il faut impérativement prendre rendez vous, sinon les arrêtés d'avancement de grade ne pourront pas être établis.

La commune est tenue de procéder à une reconnaissance visuelle de ses poteaux d'incendie.

Patrice Tenand et J-Claude Durochat vont procéder à la pesée des bornes et vérifier les 4 points d'eau.

Patrice Tenand et Denis Pingon ont informé de leur cessation d'activité en fin d'année 2019.

Il semblerait qu'il n'y ait pas de volontaires pour prendre la suite du CPINI. Affaire à suivre.

Cette année, il y aura 2 attributions de médailles : Patrice Tenand et Denis Pingon pour leurs 40 ans d'engagement, ainsi que des changements de grades.

8) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Bibliothèque** : M-Claude Savey-Garet informe que la bibliothèque étant en lien avec la Direction de la Lecture Publique du Département, elle a reçu avec Sylvie Vauboin le référent de la DLP pour faire le point sur la fiche de suivi de la bibliothèque. Elles ont pu lui faire part des difficultés rencontrées, à savoir la préparation des 2 navettes par mois, qui représente beaucoup de travail.
M-Claude Savey-Garet souhaite et espère que le prochain conseil continuera à s'investir dans le fonctionnement de la bibliothèque et mentionne qu'il faut qu'un membre du conseil municipal y soit pleinement intégré.

- ❖ **Alimentation four pour galettes Sou des Ecoles** : Frédéric Julliard a demandé s'il était possible qu'un caspal de bois soit fait et réservé en Raclet pour la cuisson des tartes et pizzas pour les manifestations du Sou des Ecoles.
Accord des membres du Conseil Municipal

SEANCE LEVEE A 22 h 50

 Le Maire,

Daniel MATHIEU